

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport de Gestion, après avoir pris connaissance des Comptes et Bilan de l'exercice 2023, et après lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes :

- Approuve les dits Rapports, Comptes et Bilan de l'exercice 2023
- Donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées énoncées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 telle que proposée par le Conseil d'Administration et décide de l'affecter au compte de « report à nouveau ».

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale adopte le Budget 2024 et les taux de cotisations 2024.

QUESTIONS DIVERSES

SIÈGE SOCIAL

4 rue Raymond Aron
51520 Saint-Martin-sur-le-Pré
03 26 70 40 41

Rond Point de la Camuterie ZA les Accrués
51800 Ste Ménéhould
03 26 60 87 99

24 Rue André Marie Ampère
51300 Vitry-le-François
03 26 74 22 98

6 Rue Frédéric Plomb
51200 Epernay
03 26 54 43 95

Rue Manège
51120 Sézanne
03 26 54 99 91

